

Collecte des encombrants en Haute-Côte-Nord

Les Escoumins, le 11 mai 2020. – La population de La Haute-Côte-Nord pourra se départir des objets volumineux (ordures monstres) qui ne sont pas ramassés dans les collectes régulières lors de la collecte des encombrants qui se tiendra selon l'horaire suivant :

Secteur	Municipalité	Semaine de collecte*
EST	Forestville →	1 ^{er} juin
EST	Longue-Rive →	1 ^{er} juin
EST	Portneuf-sur-Mer →	1 ^{er} juin
EST	Colombier →	1 ^{er} juin
OUEST	Tadoussac →	8 juin
OUEST	Sacré-Coeur →	8 juin
OUEST	Les Bergeronnes →	8 juin
OUEST	Les Escoumins et Essipit →	8 juin



**ÉGALEMENT
ACCESSIBLE AUX
COMMERCES**

**Déposer les encombrants au plus tard à 6 h le matin et au plus tôt 48 heures avant la collecte.*

**Les matières doivent être empilées et attachées en paquets pour éviter leur éparpillement et faciliter leur chargement.*

La collecte des encombrants s'adresse aux usagers du secteur résidentiel et commercial et est limitée à 4 m³. Les ordures ménagères et matières recyclables ne doivent en aucun cas être déposées au chemin avec les encombrants, qui sont des matières résiduelles d'origine domestique qui ne peuvent être déposées dans le bac vert **en raison de leur grosseur** (meubles, appareils électroménagers, réservoirs d'eau chaude, matelas, portes et fenêtres, accessoires de jardin, douches, lavabos, cuvettes, tapis et couvre-planchers (roulés), filtres et pompes de piscine, toiles de plastique roulées).

Les débris de construction, rénovation et démolition, les pneus, ainsi que les matériaux d'excavation en vrac (ex. : brique, asphalte, etc.) **ne seront pas ramassés** lors de cette collecte. Ces matières doivent plutôt être déposées aux écocentres de Portneuf-sur-Mer, Sacré-Coeur ou des Bergeronnes.

Quant aux résidus dangereux (contenants de peinture et d'huile, pesticides, piles, etc.) et produits électroniques (téléviseurs, ordinateurs, etc.), ils **doivent être apportés aux écocentres ou aux points de dépôt accessibles** dans chacune des municipalités.

La collecte s'échelonne sur 1 semaine (par secteur) et sera assumée à la fois par des employés de la MRC (récupération des matières destinées au réemploi), par Récupération Brisson (pour le métal), ainsi que par le Groupe Bouffard (camion compacteur pour toutes les autres matières acceptées, comme le bois ou les vieilles fenêtres, par exemple), dans le but de récupérer un maximum de matières.

Tous les intervenants passeront 1 seule fois par municipalité au courant de la semaine. Ainsi, il est fort possible que certains objets restent en bordure de rue après le passage d'un des intervenants. **Ceci n'implique pas que vous pouvez rajouter des articles, car il n'y aura qu'un passage par municipalité et par intervenant.**

Pour les modalités concernant la collecte des résidus verts, veuillez contacter votre municipalité.

– 30 –

Source : Claudia Ross, agente aux communications et soutien administratif
Service de la gestion des matières résiduelles
418 514-8254 / 418 233-2102 poste 231 ou 1 866-228-0223
infogmr@mrchcn.qc.ca